



A.S.A.B.T.P.

Challenges 2023



ASABTP NICE

42, av. Galliéni - 06000 NICE - Tél. 04 93 80 43 44

Site Asa : asbtp.com/sports/automobile/

e-mail : asa@asbtp.com

ASABTP

42 avenue Galliéni - 06000 NICE

Tél. : 04.93.80.43.44 - Courriel: asa@asbtp.com

Site Web: www.asbtp.com/sports/automobile/



CHALLENGES

2023

Pour vous aider, une permanence est ouverte tous les jours de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00



INFORMATION

Devant l'accueil fait par les pilotes sur le système des remises mis en place, le Comité Directeur a décidé de le maintenir et donc de reconduire ses challenges.

- *Course de Côte* - 25 € à tout licencié ASA BTP engageant et pilotant une voiture.
- *Rallye* - 40 € à tout licencié ASA BTP engageant et pilotant une voiture.

Ces remises ne sont valables que sur les épreuves organisées par l'ASA BTP.

Il n'en demeure pas moins que lors de la remise des récompenses de fin d'année les lauréats de ces challenges seront récompensés comme par le passé (voir règlements pages suivantes)

Il est bien entendu que le Comité Directeur de l'ASA BTP reste « ouvert » à toute suggestion pouvant encore améliorer ces challenges.

CHALLENGES - A S A B T P

L'ASA BTP organise en 2023 :

Huit challenges dont les récompenses prendront effet en 2024.

- Un challenge Courses de Côte (*Internationales - Nationales - Régionales*)
- Un challenge Pilotes Rallye MODERNE (*International - National - Régional*)
- Un challenge Copilotes Rallye MODERNE (*International National - Régional*)
- Un challenge Féminin (*International - National - Régional*)
- Un challenge Pilotes Rallye VHC (*National - Régional*)
- Un challenge Copilotes Rallye VHC (*National - Régional*)
- Un challenge Pilotes Rallye VHRS (*National - Régional*)
- Un challenge Copilotes Rallye VHRS (*National - Régional*)

Montant des Récompenses distribuées :

Courses de Côte	640.00 €
Pilotes Rallyes	3860.00 €
Copilotes Rallyes	994.00 €
Féminin	370.00 €

Coût total du challenge : 5 864.00 €

CHALLENGE

COURSES de CÔTE 2023 (Internationales - Nationales - Régionales)

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2023, un CHALLENGE des COURSES de CÔTE exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

**Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte
des résultats de toutes les épreuves.**

ARTICLE 3 : Tout membre licencié à l'A.S.A.B.T.P. sera classé dans ce challenge suivant ses résultats.

TOUTEFOIS, pour être classé, chaque concurrent devra faire parvenir ses résultats à l'ASABTP à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que **la liste des autorisés à prendre part aux essais et le classement définitif** de chaque épreuve.

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre part aux essais :
Un pilote hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
Points au résultat dans le groupe	1 ^{er}	10 points
	2 ^{ème}	8 points
	3 ^{ème}	6 points
	4 ^{ème}	4 points
	5 ^{ème}	2 points
Points au résultat dans la Classe	1 ^{er}	20 points
	2 ^{ème}	16 points
	3 ^{ème}	12 points
	4 ^{ème}	10 points
	5 ^{ème}	8 points
	6 ^{ème}	7 points
	7 ^{ème}	6 points
	8 ^{ème}	5 points
	9 ^{ème}	4 points
	10 ^{ème}	3 points
	11 ^{ème}	2 points
	12 ^{ème}	1 point

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2023 seront :

- 1^{er} - 2 engagements gratuits (Course de côte Régionale)
- 2^{ème} - 1 engagement gratuit (Course de côte Régionale)
- 3^{ème} - participation d'une valeur de 100 € à valoir sur la licence 2024

Du 4^{ème} au 10^{ème} des coupes.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

Chaque gagnant recevra un bon d'engagement gratuit pour la course ou les courses qu'il aura gagnée(s). Toutefois, ce bon ne le dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Ces engagements ne seront valables que pour l'année 2024. Pour les épreuves n'étant pas organisées par l'A.S.A.B.T.P. les engagements seront payés au vu de la feuille d'engagement dûment remplie par le concurrent. Les chèques seront établis à l'ordre de l'ASA organisatrice.

En aucun cas, le bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - Pilotes

RALLYE MODERNE 2023 (Internationaux - Nationaux - Régionaux)

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2023 un CHALLENGE des Pilotes RALLYE MODERNE exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte des résultats de toutes les épreuves.
--

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2023 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat dans le Groupe	1 ^{er}	6 points
	2 ^{ème}	4 points
	3 ^{ème}	2 points
	4 ^{ème}	1 point
- Points au résultat dans la Classe	1 ^{er}	20 points
	2 ^{ème}	16 points
	3 ^{ème}	12 points
	4 ^{ème}	10 points
	5 ^{ème}	8 points
	6 ^{ème}	7 points
	7 ^{ème}	6 points
	8 ^{ème}	5 points
	9 ^{ème}	4 points
	10 ^{ème}	3 points
	11 ^{ème}	2 points
	12 ^{ème}	1 point

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch pour chaque épreuve.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2023 seront :

- 1^{er} - 1 engagement gratuit au Rallye National de DRAP
- 2^{ème} - 2 engagements gratuits Rallyes Régionaux (dont un pour le rallye de la Vésubie)
- 1 engagement gratuit au Rallye National de DRAP
- 3^{ème} - 1 engagement gratuit Rallye Régional de la Vésubie
- 1 engagement gratuit au Rallye Régional de la Vésubie

Du 4^{ème} au 10^{ème} des coupes.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

Chaque gagnant recevra un bon d'engagement gratuit pour la course ou les courses qu'il aura gagnées. Toutefois, ce bon ne le dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Ces engagements ne seront valables que pour l'année 2024. Pour les épreuves n'étant pas organisées par l'A.S.A.B.T.P. les engagements seront payés au vu de la feuille d'engagement dûment remplie par le concurrent. Les chèques seront établis à l'ordre de l'ASA organisatrice.

En aucun cas, le bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - Copilotes

RALLYE MODERNE 2023

(Internationaux - Nationaux - Régionaux)

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2023 un CHALLENGE des Copilotes RALLYE MODERNE exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

**Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte
des résultats de toutes les épreuves.**

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2023 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P. P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un coéquipier mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat dans le Groupe	1 ^{er}	6 points
	2 ^{ème}	4 points
	3 ^{ème}	2 points
	4 ^{ème}	1 point
- Points au résultat dans la Classe	1 ^{er}	20 points
	2 ^{ème}	16 points
	3 ^{ème}	12 points
	4 ^{ème}	10 points
	5 ^{ème}	8 points
	6 ^{ème}	7 points
	7 ^{ème}	6 points
	8 ^{ème}	5 points
	9 ^{ème}	4 points
	10 ^{ème}	3 points
	11 ^{ème}	2 points
	12 ^{ème}	1 point

Tous les points sont cumulables.

Dans le cas où plusieurs coéquipiers seraient ex-æquo, ils seraient départagés en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch pour chaque épreuve.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2023 seront :

- 1^{er} - une licence régionale gratuite pour l'année 2024
- 2^{ème} - participation d'une valeur de 220 € à valoir sur la licence 2024
- 3^{ème} - participation d'une valeur de 180 € à valoir sur la licence 2024

Du 4^{ème} au 10^{ème} des coupes.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

En aucun cas, le bénéficiaire de ces prix ne pourra :

- ni demander le remboursement de ces prix,
- ni demander le report de ces prix sur une autre personne,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE FEMININ 2023

Pilotes Rallyes Modernes

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2023 un CHALLENGE FEMININ exclusivement réservé à ses licenciées.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte.

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que la licenciée s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2023 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P. à l'aide du bulletin de classement prévu à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Les points seront attribués à la première pilote féminine de l'équipage le mieux placé au classement général scratch de chaque épreuve.

Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :

Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	Rallye International	20 points
	Rallye National	10 points
	Rallye Régional	5 points
- Points au résultat	1 ^{ère}	12 points
	2 ^{ème}	10 points
	3 ^{ème}	8 points
	4 ^{ème}	6 points
	5 ^{ème}	4 points
	6 ^{ème}	2 points

Dans le cas où plusieurs pilotes seraient ex-æquo, elles seraient départagées en fonction de leurs meilleures places à la Classe, au Groupe, puis au Scratch pour chaque épreuve.

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2023 seront :

1^{ère} - 1 engagement gratuit Rallye Régional de la Vésubie.

Toutefois, ce bon ne la dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Cet engagement sera valable pour l'année 2024.

En aucun cas, la bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- ni demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- ni demander le report de cette prime sur une autre personne,
- ni demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- ni bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.A.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - Pilotes 2023

Nationaux - Régionaux

- **RALLYE VHC**

- **VHRS**

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2023 un **CHALLENGE des PILOTES RALLYE VHC** et un **CHALLENGE des PILOTES RALLYE VHRS** exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, seront prises en compte

**Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte
des résultats de toutes les épreuves.**

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2023 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T.P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	International	15 points
	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat au Scratch	1 ^{er}	50 points
	2 ^{ème}	48 points
	3 ^{ème}	46 points
	4 ^{ème}	45 points
	5 ^{ème}	44 points
	6 ^{ème}	43 points
	7 ^{ème}	42 points
	8 ^{ème}	41 points
	9 ^{ème}	40 points
	10 ^{ème}	39 points
	11 ^{ème}	38 points
	12 ^{ème}	37 points.
	etc. etc. etc.	

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2023 seront :

1^{er} VHC - 1 engagement gratuit Rallye de la Vésubie 2024.
2^{ème} VHC - participation d'une valeur de 200 € à valoir sur la licence 2024.
3^{ème} VHC - participation d'une valeur de 100 € à valoir sur la licence 2024.

1^{er} VHRS - 1 engagement gratuit Rallye de la Vésubie 2024.
2^{ème} VHRS - participation d'une valeur de 200 € à valoir sur la licence 2024.
3^{ème} VHRS - participation d'une valeur de 100 € à valoir sur la licence 2024.

des coupes seront distribuées à tous les pilotes classés.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE – Copilotes

RALLYE 2023

- VHC

- VHRS

ARTICLE 1 : L'A.S.A.B.T.P. organise pour la saison 2022 un CHALLENGE des Copilotes Rallye VHC et un CHALLENGE des Copilotes Rallye VHRS exclusivement réservé à ses licenciés.

ARTICLE 2 : Seules les épreuves inscrites au calendrier de la **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** seront prises en compte

**Le classement final du Challenge sera établi en tenant compte
des résultats de toutes les épreuves.**

ARTICLE 3 : *Afin de gérer ce challenge, il est impératif que le licencié s'inscrive à l'aide du bulletin joint avant le 15 mai 2023 et envoie ses résultats à l'A.S.A.B.T. P à l'aide des bulletins de classement prévus à cet effet ainsi que la liste des autorisés à prendre le départ et le classement définitif de chaque épreuve.*

ARTICLE 4 : Attribution des points suivant la liste des autorisés à prendre le départ :
Un copilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.

- Points à la Participation	National	10 points
	Régional	5 points
- Points au résultat au scratch	1 ^{er}	50 points
	2 ^{ème}	48 points
	3 ^{ème}	46 points
	4 ^{ème}	45 points
	5 ^{ème}	44 points
	6 ^{ème}	43 points
	7 ^{ème}	42 points
	8 ^{ème}	41 points
	9 ^{ème}	40 points
	10 ^{ème}	39 points
	11 ^{ème}	38 points
	12 ^{ème}	37 points
	etc. etc. etc.	

ARTICLE 5 : A l'issue de ce challenge, les récompenses de l'année 2023 seront :

1^{er} VHC - 1 participation de 220 € pour une licence 2024

1^{er} VHRS - 1 participation de 120 € pour une licence 2024

des coupes seront distribuées aux copilotes classés.

Pour être récompensé, le lauréat devra **OBLIGATOIREMENT** participer à toutes les épreuves organisées par l'ASABTP.

ARTICLE 6 : Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.A.B.T.P., une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondant à cette (ou ces) épreuve(s) seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

ARTICLE 7 : Tout participant au Challenge devra **OBLIGATOIREMENT** apposer l'autocollant **A.S.A.B.T.P.** sur son véhicule.

ARTICLE 8 : La Remise des Prix de ce Challenge se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leurs prix, les lauréats devront **IMPERATIVEMENT** être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

ARTICLE 9 : Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P.

Le Comité Directeur de l'A.S.A.B.T.P. se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

NOTA : Chaque concurrent est responsable des propos et des actes de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.

CHALLENGE - ASABTP 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A L'ASABTP

Nom et Prénom : _____ Licence n° : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

demande à m'inscrire au(x) Challenge(s) ASABTP 2023 ci-après indiqué(s) et m'engage à envoyer les résultats des épreuves disputées. Seules ces épreuves seront prises en considération pour le classement final.

CHOIX DU (DES) CHALLENGE(S) :

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre ou vos inscription(s)

A - MODERNE

1 : CHALLENGE COURSE DE COTE 2 : CHALLENGE RALLYE PILOTE

3 : CHALLENGE FEMINIM 4 : CHALLENGE RALLYE COPILOTE

B - VHC - VHRS

5 : CHALLENGE PILOTE - VHC 6 : CHALLENGE COPILOTE VHC

7 : CHALLENGE PILOTE - VHRS 8 : CHALLENGE COPILOTE VHRS

Fait à _____

Le _____

Signature

CHALLENGES A.S.A.B.T.P. - BORDEREAU DE CLASSEMENT 2023

à retourner dans les HUIT jours suivant l'épreuve à

A.S.A.B.T.P. - 42, avenue Galliéni - 06000 NICE

Tél : 04.93.80.43.44 – Courriel : asa@asbtp.com

Nom, Prénom _____ Tél. _____

certifie avoir participé à l'épreuve ci-dessous : Régionale Nationale Inter

Epreuve : _____

Dans le Groupe et en Classe

J'ai été classé de groupe de classe sur partants

J'ai abandonné

Date et signature

*Joindre obligatoirement la liste des partants et le classement final.

CHALLENGES A.S.A.B.T.P. - BORDEREAU DE CLASSEMENT 2023

à retourner dans les HUIT jours suivant l'épreuve à

A.S.A.B.T.P. - 42, avenue Galliéni - 06000 NICE

Tél : 04.93.80.43.44 – Courriel : asa@asbtp.com

Nom, Prénom _____ Tél. _____

certifie avoir participé à l'épreuve ci-dessous : Régionale Nationale Inter

Epreuve : _____

Dans le Groupe et en Classe

J'ai été classé de groupe de classe sur partants

J'ai abandonné

Date et signature

*Joindre obligatoirement la liste des partants et le classement final.

LIGUE SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE AZUR CALENDRIER 2023

24-nov

V	06-janv	S	07-janv	TROPHEE ANDROS ISOLA	Asa Cannes	I
S	14-janv	D	15-janv	SEMINAIRE FFSA LIGUE - Journée Commissaire	LIGUE PACA > Circuit Paul Ricard	
S	21-janv	D	22-janv			
S	28-janv	D	29-janv	Séminaire Commissaires Techniques à Avignon	FFSA	
V	03-févr	D	05-févr	RR PAYS DES MAURES GONFARON PIGNANS	Asac Var	R
S	11-févr	M	15-févr	Rallye Neige et Glace (Route Ouverte)	Asa Auto Verte	
V	17-févr	D	19-févr	RN ROCHES BRUNES - LE PLAN VHC + VHRS	Asa St Raphael	N
S	25-févr			ASSEMBLEE GENERALE / REMISE DES PRIX	LIGUE PACA > Circuit Paul Ricard	
S	04-mars	D	05-mars	RR VAISON + VHC + VHRS + VMRS	Asa Vaison	R
S	11-mars	D	12-mars			
S	18-mars	D	19-mars	RN HAUTE PROVENCE	Asa Haute Provence	N
S	25-mars	D	26-mars	CCR DU LUC	Asa C.Luc	R
V	31-mars	S	01-avr	RN GRASSE + VHC + VHRS + VMRS	Asa Grasse	N
S	08-avr	D	09-avr	SLALOM DE CANNES	Asa Croisette	
D	09-avr	L	10-avr	CCR BOUC BEL AIR	Asa Aix en Provence	R
S	15-avr	D	16-avr	RN DRAP VHC + VHRS + VMRS - PEA	Asa B.T.P.	N
S	22-avr	D	23-avr	RN VENASQUE + VHC + VHRS	Asa Vaucluse	N
S	29-avr	D	30-avr			
S	06-mai	D	07-mai	CCN MIMOSAS	Asa Croisette	N
S	13-mai	D	14-mai	AUTO CROSS CANTE PERDRIX	Asa Méditerranée	
V	12-mai	S	13-mai	RR MONT VAUCLUSE + VHC	Asa Vaucluse	R
M	17-mai	S	20-mai	RN ANTIBES + VHC + VHRS + ENRS	Asa Antibes	I
S	20-mai	D	21-mai			
S	27-mai	D	28-mai	CCR ISTRES	Asa Istres	R
V	02-juin	D	04-juin	RN LARAGNAIS + VHC + VHRS + VMRS + PEA	Asa des Alpes	N
V	02-juin	D	04-juin	GT WORLD CHALLENGE FANATEC - POWERED AWS	Asa Circuit Paul Ricard	I
V	02-juin	S	03-juin	CCR COL VIGNON	Asa St Raphael	R
V	09-juin	D	11-juin	RN JEAN BEHRA + VHC + VHRS + VMRS	Asac Nice	N
S	10-juin	D	11-juin	CCR HISTORIQUE GASSIN VMRS	Asac Var	R
V	16-juin	D	18-juin	TROPHEE TOURISME ENDURANCE	Asa Circuit Paul Ricard	N
S	17-juin	D	18-juin	CCR ST SAVOURNIN	Asa Alliance	R
D	18-juin	J	22-juin	TROPHEE DES ALPES Régularité	Asa Auto Verte	N
S	24-juin	D	25-juin			
S	01-juil	D	02-juil	CAMION CROSS VEYNES	Asa des Alpes	N
S	01-juil	D	02-juil	RR ALPES AZUR	Asa Antibes	R
S	08-juil	D	09-juil	AUTO CROSS DRAC ST LAURENT	Asa des Alpes	N
S	15-juil	D	16-juil			
		D	23-juil	CCR BARCELONNETTE LE SAUZE	Asa des Alpes	R
S	29-juil	D	30-juil	RR GAP + VHC	Asa des Alpes	R

S	05-août	D	06-août	CCR ISOLA - LA LOMBARDE	Asa Antibes	R
S	05-août	D	06-août	AUTOCROSS VEYNES	Asa des Alpes	N
S	12-août	D	13-août			
S	19-août	D	20-août			
S	26-août	D	27-août	CCR TROPHEE AUTO. D'ÉTÉ DU LUC + VHC	Asa C.Luc	R
V	01-sept	S	02-sept	RR VESUBIE + VHC + VHRS + VMRS - PEA	Asa B.T.P.	R
S	02-sept	D	03-sept			
V	08-sept	S	09-sept	FINALE SLALOMS à Mans	Ligue Bretagne	
V	08-sept	S	09-sept	RR SOURCES HUVEAUNE + VHC + VHRS	Asa Marseille	R
V	08-sept	D	10-sept	FUN RACING CAR	Asa Circuit Paul Ricard	R
D	10-sept	J	14-sept			
V	15-sept	D	17-sept	RN FAYENCE	Asa Grasse	N
S	16-sept	D	17-sept	CCR VERNEGUES	Asa Aix en Provence	R
S	23-sept			CCR VH ESTEREL	Asa Cannes	R
S	23-sept	D	24-sept	FINALE MONTAGNE à Steige	Ligue Grand EST	
S	23-sept	D	24-sept	RR RONDE DURANCE + VHC	Asa Roque Durance	R
S	30-sept			RR VENCE +VHC + VHRS	Asa Vence	R
S	30-sept	D	01-oct	CCR MAZAUGUES	Asa Aix en Provence	R
S	07-oct	D	08-oct	AUTO CROSS SPRINT CAR MAZAN	Asa Méditerranée	
V	13-oct	D	15-oct	FINALE RALLYE à Ambert	Ligue Auvergne	
S	14-oct	D	15-oct	CCN VH SAINT CEZAIRE	Asa Cannes	N
V	20-oct	S	21-oct	RR CROISSETTE + VHC + VHRS	Asa Croisette	R
S	28-oct	D	29-oct	PORSCHE SPRINT CHALLENGE France	Asa Circuit Paul Ricard	R
S	28-oct	D	29-oct	RR SARRIANS + VHC	Asa Méditerranée	R
S	04-nov	D	05-nov	RR MISTRAL	Asa Aix en Provence	R
V	10-nov	D	12-nov	RR HAUT PAYS NICOIS	Asac Nice	R
V	10-nov	D	12-nov	RN TERRE VAUCLUSE + VHC - PEA	Asa Méditerranée	N
S	18-nov	D	19-nov			
J	23-nov	D	26-nov	RN VAR + VHC + VHRS + VMRS	Asac Var	N
S	25-nov	D	26-nov			
S	02-déc	D	03-déc	Formations et Examens Ligue	LIGUE PACA > lieu à définir	
V	08-déc	D	10-déc	RN DEVOLUY + VHC + VHRS	Asa des Alpes	N
J	14-déc	D	17-déc	RN STE BAUME RALLYCIRCUIT + VHC + VHRS + VMRS	Asa Marseille	N
S	16-déc	D	17-déc			
S	23-déc	D	24-déc			
S	30-déc	D	31-déc			